

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

50 % DIET
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 85/87 Rue du Neufbourg
50000 ST LO
920 049 160 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 15 heures,

Monsieur Thomas MARCHAND, demurant [REDACTED]
[REDACTED]

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société
50 % DIET,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

[...]

II- A pris les décisions suivantes :

[...]

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

[...]

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

[...]

L'Associé Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

[...]

Pour copie certifiée conforme
Par le gérant
Monsieur Thomas MARCHAND

[REDACTED]